

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUILLET 2011

Compte rendu affiché le :

Etaient présents : M. BOHAIN , Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, M. JOVET, M. DE LA GRAVIÈRE, Mme DEBRAND, Conseillers

Absents : Mme BERNARD, procuration à M. DEMANCHE

M. POLY, procuration à M. BOHAIN

Mme IENZER, procuration à M. DROUARD

Le compte rendu du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité sans remarque

1. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION STATIONNEMENT

Monsieur Demanche fait part des propositions de la commission stationnement qui s'est réunie le 18 juillet 2011. Elle a hérité d'un sujet difficile à la fois compliqué et complexe mais nécessaire, sujet qui a un coût, qui divise et donc forcément qui peut fâcher. C'est pourquoi elle s'est d'abord préoccupée de définir une méthode et des étapes avec pour objectifs, faciliter la circulation et améliorer la sécurité.

Etape 1 : Elaboration d'un premier projet de propositions recueillant l'avis concordant de la commission

Etape 2 : Présentation de cette première ébauche au Conseil Municipal pour avis au mieux pour accord

Etape 3 : Présentation de ce programme à un public plus vaste dans le cadre soit d'une commission élargie soit d'une réunion publique à définir

Etape 4 : Présentation du projet par des autorités compétentes (Conseil Municipal, Département, Gendarmerie...)

Etape 5 : Etude de faisabilité, de financement et détermination du calendrier de réalisation

La commission a examiné successivement le problème de la circulation et celui du stationnement. Elle préconise aux propriétaires de véhicules d'utiliser soit leur garage, soit les parkings créés à cet effet. Pour l'instant, elle n'a pas retenu le principe d'un stationnement alternatif partiel. Elle a tenu compte de la présence de commerces dans les lieux considérés.

2. COURRIER DE MONSIEUR DETHYRE

Ce nouvel administré sollicite la création d'un trottoir de 1 mètre de large sur le côté impair de la rue de la Fontaine. Cette demande n'est pas réalisable en raison de l'étroitesse de la chaussée ; les camions ne pourraient pas circuler et cela empêcherait les véhicules de se croiser. Dans le cadre de la commission stationnement qui a été créée, il est envisagé d'installer deux feux rouge et clignotant à l'entrée et à la sortie, avec pré-signalisation des feux et éventuellement un détecteur de véhicule avec pour objectif le ralentissement des automobilistes et faciliter la circulation.

3. VENTE DE PHOTOS AERIENNES

Le Maire présente les tarifs d'une entreprise qui propose des photos aériennes. Les élus considèrent cette offre comme trop onéreuse.

4. EMPRUNT POUR UNE EPAREUSE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des démarches auprès des banques, afin de contracter un emprunt de 18 300,00 € pour l'acquisition d'une épaveuse.

5. ETUDE POUR LA CREATION D'UN JARDIN DECOUVERTE

Le Maire présente l'étude pour la création d'un jardin découverte (parc de milieu humide le long du ru de la Fontaine, au Pâtis et la plantation d'arbres sur le parking rue de la Fontaine. Le coût de cette étude s'élève à 5 500,00 € HT. Elle sera confiée à la société Rocher Rouge. Le montant des travaux est estimé à 31 000,00 € HT Le Fonds FEDER Leader participera au coût des travaux par une subvention à hauteur de 17 050 € au titre du programme Leader Gal Canal du Nivernais. Le financement se décompose de la manière suivante :

No de compte	Libellé	Recette	Dépense
c/ 1328-267	Subvention FEDER	17 050,00 €	
c/2128-267	Jardin découverte		43 676,00 €
c/21578-247	Machine nettoyage		- 5 000,00 €
c/21578-266	Outillage voirie		- 21 626,00 €
TOTAL		17 050,00 €	17 050,00 €

6. VENTE DE COUPE DE BOIS

Le Maire informe l'assemblée délibérante de la vente de bois à la société Malviche pour 15 380,00 €.

7. COURRIER DE MADAME BOUCHETARD

Bien que réglant des impôts fonciers à Châtel-Censoir mais ayant élu domicile à Crain, Mme Bouchetard s'étonne de ne pas être invitée au repas des anciens. Le Conseil Municipal a défini une règle qui est la suivante : seules toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune sont invitées au repas de la Saint Potentien. Les élus maintiennent cette règle.

8. LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de louer le garage communal No 10 situé derrière la Poste à Monsieur et Madame Moreau dès le 1^{er} novembre 2011.

9. TRAIN DE BOIS : COURRIER DE MONSIEUR DEMANCHE

Monsieur Demanche informe l'assemblée de l'organisation de la Fête du Flottage avec l'arrivée de la branche le 29 juillet 2011. Il n'est pas sûr que le train de bois revienne à Châtel-Censoir, comme il était prévu, étant donné la défaillance de la participation communale prévue et le mécontentement engendré. Il faudrait s'assurer qu'au moins une branche revienne ici pour le jardin du Pâtis.

10. CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LE CPI : CONVENTION AVEC LE SDIS

Le Maire fait part d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS). Le Conseil d'Administration du SDIS en sa séance du 14 mars 2011 a émis un avis favorable à un conventionnement avec la commune de Châtel-Censoir en vue de la construction d'un bâtiment communal pour le CPI sur le terrain communal cadastré section AE no 78 ; la participation du SDIS à ce projet s'élèvera au maximum à 50 000,00 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS.

11. REMBOURSEMENT DE QUATREM

L'assemblée délibérante accepte le remboursement de l'assurance Quatrem pour un montant de 500,81 € correspondant au remboursement du salaire et des charges de Mlle Boudvillain durant son absence pour raison de maladie du 17 mai 2011 au 16 juin 2011.

12. CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour 17h30 par semaine dès le 1^{er} août 2011. Ce poste sera occupé par Mlle Samson qui assurera la gestion de l'agence postale communale. L'assemblée délibérante décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet dès le 1^{er} septembre 2011. Cet emploi sera pourvu par Mlle Samson ; elle occupera le poste d'agent de restauration à la cantine scolaire .

13. RAPPORT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2010

Les élus adoptent le rapport annuel du délégataire VEOLIA EAU pour le service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Châtel-Censoir pour l'année 2010. Il est à noter que le rendement de 72,2 % s'est légèrement amélioré.

14. REDUCTION DU DELAI DE CONGE D'UN LOCATAIRE

Le Conseil Municipal accepte de réduire à un mois au lieu de trois mois le délai de congé du logement communal situé route d'Asnières à Châtel-Censoir et loué à Monsieur Adrien Aucamus, afin de pouvoir attribuer ce logement au médecin de la commune pendant la période des travaux de son cabinet médical.